

ANTI-ALGUES

Problèmes/solutions - Liquide





CARACTÉRISTIQUES

- Conditionnement en sachet individuel pré-dosé de 250 millitres.
- Ne contient pas de cuivre.
- Effet clarifiant prononcé.
- Compatible (en solution) avec le système PHMB.
- Efficace quel que soit le pH de l'eau à traiter.
- Recommandé en association avec les oxydants (synergie).
- Non moussant aux dosages recommandés.
- Adapté aux eaux très agitées.
- Ne modifie pas le pH de l'eau.
- Compatible avec tout équipement de filtration.
- Produit recommandé pour le traitement des eaux très agitées : toboggans, nage à contre-courant, spas, jets....
- Le conditionnement en sachet individuel permet d'éviter le contact direct avec le produit et d'en améliorer la conservation.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

NE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT. NE JAMAIS DILUER AVANT USAGE.

- Conservation au sec, dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne journalière n'excédant pas 35°C.
- Ne jamais verser de produit à la surface de l'eau en présence de baigneurs.
- La date d'expiration et le numéro de lot figurent sur l'emballage.

MODE D'EMPLOI

- Ouvrir le sachet à l'aide de ciseaux.
- Si possible, avant traitement, bien brosser les endroits où les algues se situent.
- S'assurer que la filtration soit en marche.
- Ajuster le pH entre 7,0 et 7,4.
- Répartir le produit au plus près de l'eau, en face des refoulements s'il y en a.
- Prévoir 1 sachet pour 10 à 15 m³.
- Si l'envahissement des algues est très important, pratiquer en même temps une chloration-choc ou un traitement de choc à l'oxygène actif.
- La disparition des algues peut prendre 24 à 48 heures.

COMPOSITION

UFI YD82-60H0-K005-KF3A - Substance active : polymère de n-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chloromethyl) oxirane (EINECS 203-439-8)/chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé (PQ polymer) (CAS N°25988-97-0) : 5,2g/100ml

SÉCURITÉ

Désinfectant TP2 – AL (Prêt à l'emploi). Utilisateurs non professionnels. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Suisse: L'emballage / récipient / boîte partiellement vide doit être rapporté(e) au point de vente ou remis(e) à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Attention







Une seule dose pour se débarrasser des alques









24/01/2024 17:11 - RPF 1113